

INFORMATIONS FRELONS ASIATIQUES

Dans le département de l'Aisne, les pompiers détruisent gratuitement les nids de frelons asiatiques. Pour cela vous devez contacter le référent frelons asiatiques le plus proche. Il viendra confirmer qu'il s'agit bien de cette espèce, et pourra déclencher la destruction par les pompiers. Ces interventions ne vous seront pas facturées, que le nid se situe sur la voie publique, ou sur un terrain privé.

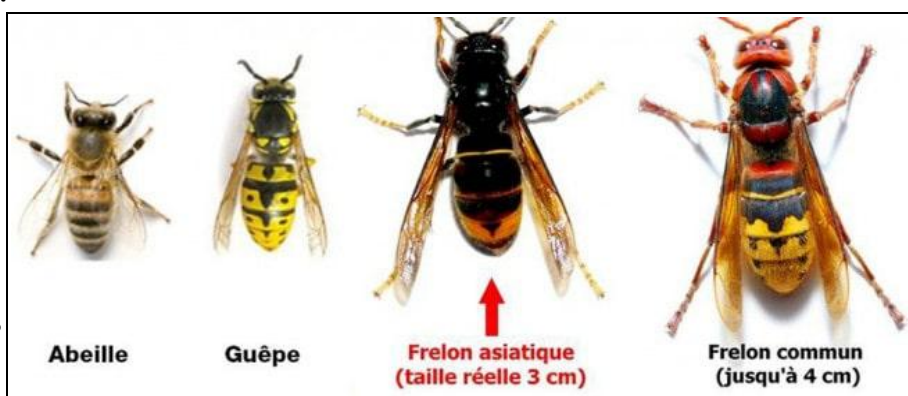


De mars à mai, les fondatrices commencent la construction de nids primaires, le plus souvent dans des lieux abrités : **cabanes de jardin, tas de bois, combles, garages, regards, haies, vieux cartons, niches, poulaillers, serres...** Les reines assurent seules l'ensemble des tâches, jusqu'à ce que les premières générations d'ouvrières viennent la seconder.

Au début, le nid a la taille d'une orange, puis atteint celle d'un ballon de foot dans le courant du printemps. Il est de couleur blanc crème à jaune, il est formé de plusieurs enveloppes. Alors que les frelons européens ressemblent à de grosses guêpes jaunes, le frelon asiatique est plus foncé, orangé et noir, et de gabarit intermédiaire entre la guêpe et le frelon européen. Ses pattes sont jaunes.

Il faut absolument signaler et détruire ces nids primaires, car la colonie va ensuite développer plusieurs nids secondaires à proximité

(dans les arbres, mais aussi dans les haies, les hangars, et parfois à même le sol ou dans des fossés, etc).



Les nids peuvent être extrêmement dangereux pour les humains : une colonie peut compter jusqu'à 5000 frelons, et représente un **risque de piqûres multiples**. N'approchez pas à moins de 5m du nid. Les nids dits secondaires sont formés de volutes. L'entrée est située sous le nid.



De plus les frelons asiatiques consomment énormément d'insectes pour nourrir leurs larves. Ils attaquent les abeilles mellifères, mais aussi toutes les espèces disponibles sur le secteur, car ils sont opportunistes. **Ils représentent donc un risque majeur pour la biodiversité locale, et à ce titre, ils sont considérés comme une espèce invasive sur notre territoire.**

Liste des Référents 02 et infos sur site web du [SYNDICAT APICOLE DU SUD DE L' AISNE](#)

Référents frelons asiatiques de votre secteur :